

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Profession : histoire et démarche 2026-2027

Code : S.ER :SO.1105 :F.26

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps
- ☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais (lecture)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence à certains cours est obligatoire. Voir point 6.

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module

☐ Avoir suivi le module

☒ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A7. Être familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

G. Rôle de Professionnel·le :

G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse d'Ergothérapie (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre les buts de l'ergothérapie et les rôles de la profession
- Saisir les enjeux du développement historique et scientifique de la profession
- Construire une représentation élaborée de la profession, de ses aspects éthiques et déontologiques
- Mobiliser les concepts centraux utilisés en ergothérapie pour analyser l'occupation sous ses différentes formes
- Utiliser les outils d'analyse de l'occupation et concevoir leur application dans le cadre d'un accompagnement en ergothérapie
- Connaître et comprendre les étapes de la démarche professionnelle et pouvoir les réaliser à partir de situations cliniques simples
- Comprendre l'intérêt des modèles de pratique pour appréhender et élucider une problématique occupationnelle

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

Unité 1 – Histoire, éthique et déontologie de l'ergothérapie (1 ECTS) – 19 périodes

- Histoire de l'ergothérapie : une profession du *care* et genrée, les origines en santé mentale et en réadaptation
- Développement en Europe et Amérique
- Les paradigmes de l'ergothérapie (Kielhofner), la médicalisation et l'approche biomédicale, l'approche occupationnelle contemporaine
- Code éthique World Federation of Occupational Therapists (WFOT)
- Code de déontologie et règlement professionnel de l'Association Suisse d'Ergothérapie (ASE)

Unité 2 – Les analyses de l'occupation (2 ECTS) – 19 périodes

- L'occupation comme transaction Homme-Environnement : couplage structurel de l'activité
- Occupation, activité, tâche et performance : définition et cadre conceptuel associé
- Les étapes de l'analyse des occupations et des performances
- Exercices d'application : cartographie d'une occupation, description des fonctions et habiletés observées

Unité 3 – La démarche d'intervention en ergothérapie (2 ECTS) – 32 périodes

- Modèles et recommandations : Occupational Therapy Intervention Process Model (OTIPM) ; Occupational Therapy Practice Framework (OTPF) ; les étapes de la démarche de l'Association Suisse d'Ergothérapie (ASE)
- Les étapes de la démarche d'intervention : évaluation ; planification ; exécution ; évaluation sommative
- En particulier :
 - La demande, les attentes et les besoins : construction d'un projet de soin, d'un projet de vie, d'un projet social
 - Le profil occupationnel et l'état occupationnel dans l'établissement d'une problématique occupationnelle

- Le programme de traitement : définition des objectifs, des moyens d'intervention et planification
- La préparation et le suivi des séances en ergothérapie
- L'évaluation des résultats du programme de traitement

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☐ Autre (préciser) : | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|-------------------------------|--|
| ☒ Ecrit sur table | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 : examen écrit d'une heure, sous la forme de questions à court développement et de QCM (valant 1,2/6 de la note totale du module).

Unité 2 : participation et suivi des consignes des ateliers d'analyse des occupations et des performances. Formulaire de réponse à compléter en groupe et à remettre lors des ateliers (valant 2,4/6 de la note totale du module).

Unité 3 : examen écrit de deux heures, sous la forme d'une étude de cas guidée (valant 2,4/6 de la note totale du module).

L'unité 1 comporte un atelier de réflexion permettant la synthèse des contenus. La présence à cet atelier est obligatoire.

L'unité 2 est composée en partie d'ateliers encadrés dont la production permet l'évaluation de l'unité. Ces ateliers sont donc obligatoires.

L'unité 3 propose également des ateliers pour s'exercer à la démarche d'intervention en ergothérapie sous forme d'étude de cas dirigée lors d'ateliers. Ces ateliers offrent une préparation à la réalisation de l'examen écrit en fin de semestre. Aussi il est fortement conseillé d'y participer et à défaut de rattraper les exercices.

Toute absence aux ateliers des unités une et deux du module devra donc être justifiée. En cas d'absence justifiée, un travail compensatoire ou une adaptation pourra être négocié avec le responsable de module. En cas d'absence non justifiée aux ateliers de l'unité 2, la note de 1/6 est attribuée au formulaire à rendre.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation ☒ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation
 ☐ Examen complémentaire ☐ Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Unité 1 : examen écrit d'une heure, sous la forme de questions à court développement et de QCM.

Unité 2 : reprise et correction du formulaire de réponse en fonction des ateliers concernés.

Unité 3 : examen écrit de deux heures, sous la forme d'une étude de cas guidée.

Répétition Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus. La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

9. Bibliographie principale

American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework : Domain and process (4^e éd.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001>

Association Suisse d'Ergothérapie. (2018). Code de déontologie de l'ASE. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwi_wu3GstyWAxVJwAIHHZIfLdoQFnoECB0QAQ&url=https%3A%2F%2Fergotherapie.ch%2Ffr%2F%3Fdownload_file=8303&usg=AOvVaw1tnDmlEhyLav3DeExNETMw&opi=89978449

Christiansen, C., Baum, C., & Bass-Haugen, J. (Eds.). (2015). *Occupational therapy performance, participation, and well-being*. Slack.

Dubois, B., Thiébaud Samson, S., Trouvé, E., Tosser, M., Tortoran, L., Riguet, K., & Guesné, J. (2017). *Guide du diagnostic en ergothérapie*. De Boeck.

Duncan, E. (2021). *Foundations for practice in occupational therapy* (6^e éd.). Elsevier.

Fisher, A. G., & Marterella, A. (2019). *Powerful practice: A model for authentic occupational therapy*. Center For Innovative OT Solutions.

Kielhofner, G. (2023). *Conceptual foundations of occupational therapy* (6^e éd.). Lippincott Williams and Wilkins

Kielhofner, G. (2002). *A Model of Human Occupation: Theory and application* (3^e éd.). Lippincott Williams and Wilkins

Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation : un cadre conceptuel pour l'ergothérapie*. De Boeck.
Meyer, S. (2010). *Démarches et raisonnements en ergothérapie*. HETSL.
https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/editions/45_de_marches_et_raisonnements_en_ergotherapie.pdf

Gillen, G., & Brown, C. (Eds.). (2023). *Willard and Spacksman's occupational therapy* (14^e éd.). Wolters Kluwer.

Thomas, H. (2015). *Occupation-based activity analysis* (2^e éd.). Slack.

10. Enseignant·es

Membres du PER (personnel d'enseignement et de recherche) de HESAV et chargé·es de cours selon expertise.

Responsable de module : OFFENSTEIN Emeric

Descriptif validé le 13 septembre 2026, par BERTRAND LEISER Martine